



RENTÉE SCOLAIRE



Rue du village, 121
4650 Chaineux



087/67.56.26
0470/18.27.88



ecole.chaineux@herve.be

Chers Parents,

La rentrée scolaire approche à grands pas, et nous avons le plaisir de vous transmettre les informations essentielles pour bien démarrer cette nouvelle année scolaire 2025-2026.



Organisation des classes

Voici la répartition des enseignants pour cette année, sous réserve de modifications indépendantes de notre volonté.

En maternelle

- **Accueil / M1** : Aurélie Hervers et Pauline Halleux
 - M1A : Aurélie Hervers
 - M1B : Pauline Halleux

Les élèves d'accueil seront petit à petit regroupés en une classe indépendante des M1. En attendant, ils seront accueillis par Mme Aurélie.

- **M2** : Cindy Doucet, Julie Goffart et Viviane Wéris
 - M2A : Viviane Wéris et Julie Goffart (modification possible le 1 octobre)
 - M2B : Cindy Doucet
- **M3** : Anne-Marie Vaessen

En primaire

- **P1** : Virginie Jadoule et Stéphanie Wathelet
- **P2** : Caroline Renard, aidée par Stéphanie Wathelet et Isabelle Mossay
- **P3** : Sabine Hagelstein et Marie-Hélène Gianotti
- **P4** : Camille Colin
- **P5** : Laetitia Rion et Isabelle Mossay
- **P6** : Pierre-Olivier Radermecker

Rentrée scolaire

La rentrée aura lieu le **lundi 25 août 2025**.

Nous attendons tous les élèves dès **8h15** pour un moment d'accueil convivial dans la cour de l'école primaire, offert par l'**ASBL Parents-École** (jus d'orange, café, petites pâtisseries...).

En pièce jointe à ce courrier, vous trouverez :

- les **dates des réunions de rentrée**
- les **moments clés de l'année scolaire**

Communication avec l'école

Pour faciliter la communication, une **application commune** à toute l'école sera utilisée dans chaque classe. Son fonctionnement vous sera expliqué lors des réunions de parents.

Pour contacter un enseignant, veuillez **uniquement** utiliser :

- le téléphone de l'école
- l'adresse mail officielle de l'école
- la plateforme de communication dédiée

 **Merci de ne pas utiliser les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Messenger...) ni les numéros personnels (SMS, WhatsApp, GSM) pour contacter les enseignants.**

Respect des horaires

- **Maternelle** : début des cours à **8h45**
- **Primaire** : début des cours à **8h35**

Les enfants doivent arriver **au moins 5 minutes avant** l'heure de début. Les grilles seront fermées dès la sonnerie, et les élèves de primaire ne seront plus autorisés à sortir. Merci de leur dire au revoir **avant l'entrée dans l'école**.

Stationnement

Merci de vous garer **uniquement dans les zones autorisées**.

 Le trottoir en face de l'école **n'est pas une zone de stationnement**.

 Les emplacements devant la chapelle sont **réservés aux membres de l'équipe éducative**, afin d'assurer la sécurité des enfants et une bonne circulation.

 Merci également de respecter les places réservées aux personnes en situation de handicap : elles sont indispensables à ceux qui en ont réellement besoin, et ne doivent pas être utilisées comme solution de dépannage en cas de retard.

Éducation physique et psychomotricité

Les cours reprendront **dès le premier jour**. Merci de prévoir :

- **Pour les M2 et M3** : un sac contenant une paire de chaussures de sport
- **Pour le primaire** : une tenue sportive complète + chaussures de sport

Matériel de sieste (Accueil et M1)

Merci de fournir :

- une **couverture**
- un **coussin**
- une **sucette** et/ou un **doudou** (⚠ différents de ceux utilisés à la maison car ils restent à l'école !)

Tout ce matériel restera à l'école et vous sera restitué avant chaque période de vacances.

Garderie scolaire

À Chaineux :

- La garderie se déroule dans un **module situé dans la cour de récréation du primaire** (accès via la grille de la cour).
- **Horaires** :
 - **Matin** : de 7h30 à 8h15
 - **Soir** : jusqu'à 18h (sauf le mercredi)
- **Paiement** : uniquement via le **portefeuille numérique** et la **plateforme Creos** (voir informations annexées).
- Un **formulaire d'inscription** est joint à ce courrier ; merci de le compléter et de nous le retourner.

À Bruyères

- Une garderie est assurée le **mercredi après-midi** par la Ville de Herve (transport inclus).
- Le paiement s'effectue via un portefeuille numérique indépendant.
- Un **cours d'anglais** est proposé dès la 1re primaire (voir folder).

Collations et repas

- Chaque enfant doit apporter une **collation saine** chaque jour.
- Si des fruits sont proposés, **merci de les couper** le matin.
- Les **biscuits doivent être déjà déballés** afin d'éviter la présence d'emballages dans la cour.
- Le **repas de midi ne peut pas être réchauffé à l'école**.
- Chaque élève doit venir avec une **gourde remplie d'eau**.
- Afin de limiter les déchets, privilégiez les **boîtes réutilisables** pour les repas et collations.

Frais scolaires

Voici un aperçu des **frais maximums** que vous pourriez être amenés à engager au cours de l'année. La **Ville de Herve** prend en charge une partie des déplacements et des activités culturelles, et l'**ASBL Parents-École** soutient également certains projets.

Ces renseignements vous sont communiqués conformément au Code de l'Enseignement Art. 1.7.2-1 à 1.7.2-7 concernant la gratuité de l'accès à l'enseignement obligatoire.

Frais scolaires

Année 2025-2026

Frais maximum obligatoires	1	2
	Maternelle	Primaire
 Piscine	0€	36€
 Activités diverses (cultures, sportives, excursions, ...)	44€	64€
 Transport	10€	20€
 Voyage scolaire	120€	*
 Total	54€ hors voyage scolaire	120€

* Pour les frais des voyages scolaires, les montants maximum qui pourront vous être réclamés sont :
- 250€ de la P1 à la P4
- 500€ de la P5 à la P6

Frais facultatifs	1	2
	Maternelle	Primaire
 Garderie	0,25€ par demi-heure entamée	
 Photos	En fonction de votre commande	
 Abonnement(s) revue(s)	En fonction de votre commande	

 **Des classes de dépaysement** seront organisées pour les élèves de **M3 chaque année** ainsi que pour **toutes les classes de primaire une année sur deux**.

Interdiction des appareils électroniques

Suite au nouveau décret en vigueur, nous vous informons qu'à partir de la rentrée scolaire 2025, **les GSM, montres connectées et tout autre appareil électronique seront strictement interdits à l'école**, tant en maternelle qu'en primaire.

En cas de non-respect de cette règle, les sanctions suivantes seront appliquées :

- **1^{ère} infraction** : l'appareil sera confisqué et restitué à l'élève en fin de journée.
- **2^{ème} infraction** : l'appareil sera restitué **après 7 jours** exclusivement au responsable légal de l'élève.
- **3^{ème} infraction** : l'appareil sera **conservé jusqu'aux prochaines vacances scolaires**, et uniquement remis à un responsable légal.

Nous vous remercions de sensibiliser vos enfants à cette nouvelle mesure, qui vise à favoriser un cadre d'apprentissage serein et respectueux pour tous.

Au plaisir de vivre ensemble une année scolaire enrichissante, sereine et joyeuse.

Bien à vous,

Cathy Chefneux
Directrice